



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION du 16 NOVEMBRE 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

PRESENTS : DE JESUS José – FINANCE Louis – ROMERO José

CHAMPIONNAT : Contrôle des feuilles de match.

D3 Poule A : Match no 24785052 STE BAZEILLE2 – CANCON/VILLEREAL du 13.11.2022 à 15H00. FORFAIT
La Commission enregistre le forfait de l'équipe de STE BAZEILLE2
STE BAZEILLE2 , 0 but moins 1 point --- CANCON/VILLEREAL , 3 buts 3 points.

D4 Poule B : **DEMANDE D'OBSERVATION**

Match no 25038005 Laugnac / OS Agenais

Participation à la rencontre d'un joueur étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

Le club peut éventuellement formuler vos observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avant le mercredi 23 novembre prochain.

Le président
José ROMERO